

Date d’Affichage : le 12/10/2017

<p align="center">Commission Coupes Seniors Réunion Téléphonique Juridique du 11/10/2017</p>

Présents : MM. J-M. HENON, J-P VIVIEZ, J. GAMBART, F. PORET

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 08/10/2017 :

Coupe Cardon Frères :

Match 55425.1 – OYE PLAGES B/GUINES MARAIS. Forfait de Oye Plage B. Mail du club.
Homologué : Oye Plage B 0/Guines Marais 3 par forfait. Amende 34 euros à Oye Plage.

Coupe Côte d’Opale :

55451.1 – LE PORTEL US B/COQUELLES C. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

55455.1 – ST LEONARD C/CALAIS BEAU MARAIS C. Forfait de Calais Beau Marais C.
Homologué : ST LEONARD C 3/CALAIS BEAU MARAIS C 0 par forfait. Amende 23 euros à Calais Beau Marais.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 13/10/2017

Le Président : Jean Michel HENON

Le secrétaire : Franck PORET